



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

SERVICES A LA PERSONNE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Aide à domicile : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Dans l'intérêt des bénéficiaires comme dans celui des salariés, l'évaluation des risques professionnels est au cœur de la démarche de prévention. Le Covid-19 est un risque que les structurent qui salarient les aides à domicile doivent intégrer à leur évaluation pour déterminer des mesures de prévention adaptées.

L'employeur doit réévaluer les priorités, les durées et temporalités d'interventions, adapter l'organisation du travail et fournir le matériel de protection nécessaire (masque, gel hydro alcoolique,...). Il doit également être particulièrement vigilant au maintien d'échanges d'informations avec les salariés sur leurs conditions de travail.

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminées :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.



1. PRÉPARER

En début de journée de travail :

- **Fournissez les documents obligatoires**, en particulier le justificatif de déplacement professionnel (www.interieur.gouv.fr). Ce document est valable pour tous les déplacements professionnels de l'aide à domicile et notamment les trajets entre le domicile des personnes chez qui elle intervient
- **Mettez à disposition le matériel nécessaire** dont, en fonction de l'activité, les équipements de protection individuelle (blouses à usage unique, masques à usage unique, gants, etc.)
- **Prévoyez** un protocole d'intervention pour les hypothèses où l'intervenant est confronté en arrivant sur place à une situation particulière (cas possible de COVID-19, etc.) :
 - numéro de téléphone de la personne à joindre
 - conduite à tenir
 - équipement à utiliser

- **L'aide à domicile doit éviter les transports en commun et privilégier la voiture, le vélo ou la marche dans la mesure du possible** en maintenant une distance d'au moins 1 m. avec les autres personnes
- **Fournissez des lingettes ménagères ou désinfectantes**, du gel hydro alcoolique, des sacs-poubelle, du papier essuie-tout, une bouteille d'eau facilement identifiable, voire des en-cas en sachets
- **Donnez des consignes** : nettoyage du téléphone portable (ex. : avec une lingette ménagère), etc.



2. RÉALISER



En arrivant au domicile des bénéficiaires, et autant que possible :

- S'il s'agit d'un appartement, **téléphonez pour faire ouvrir la porte de l'immeuble** afin d'éviter de toucher les boutons de la sonnette
- **Évitez au maximum de toucher les surfaces** dans les parties communes (rampes d'escalier, boutons...) et lavez-vous les mains en cas de suspicion

- **Déposez vos affaires** (manteau, écharpe, sac à main) dans un endroit où le risque infectieux lié au COVID-19 est limité (ex. : votre véhicule, dans le domicile mais emballé dans un sac que vous aurez apporté). Évitez de les poser sur une table, un lit, un canapé ou au sol
- **Demandez d'isoler les animaux** dans une autre pièce afin de faciliter l'organisation du travail



2. RÉALISER



- **Portez un masque chirurgical, une blouse à usage unique ou à défaut, gardez les avant-bras dégagés** et nettoyez-les autant que possible en même temps que les mains (ne pas réutiliser ni repositionner un masque à usage unique ; se laver les mains après avoir enlevé le masque)
- **Pour évaluer le risque plus finement**, demandez des nouvelles de sa santé au bénéficiaire, écoutez notamment s'il a de la toux. S'il présente des symptômes du COVID-19, demandez-lui de porter un masque chirurgical. En cas de doute sur la conduite à tenir, contactez votre employeur.
- **Lavez-vous soigneusement les mains après chaque suspicion** de contamination et renouvelez aussi souvent que nécessaire et après chaque contact avec un objet ou une surface potentiellement contaminés avec de l'eau et du savon ; essuyez vos mains avec des papiers à usage unique de préférence ; en l'absence de point d'eau utiliser un gel hydro alcoolique
- **Nettoyer les surfaces de contact** (table, chaise, poignées, télécommande, etc.). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés



Lors des activités d'aide à la personne

- Lavez-vous les mains avant et après l'intervention auprès du bénéficiaire et, le cas échéant, après avoir enlevé le masque
- Limitez les contacts physiques rapprochés et restez autant que possible à plus d'1 m. des autres personnes éventuellement présentes au domicile (pas de bises, ne pas serrer les mains, etc.)
- Aérez la/les pièce(s) autant que possible
- Simplifiez les menus au maximum afin de réduire le temps de présence et les interactions
- Limitez les tâches ménagères à l'essentiel pour réduire le temps de présence et limitez les interactions
- Au retour des courses :
 - laver les fruits et légumes à l'eau claire
 - nettoyer les emballages avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique humide
 - retirer les emballages avant de ranger les aliments frais au réfrigérateur
 - se laver les mains après la manipulation des courses

A la fin de l'intervention

- Retirez les équipements de protection individuelle utilisés (blouse, masque, gants, etc.) en évitant les contacts avec les parties extérieures exposées et les déposer dans un sac poubelle dédié. Le fermer aussitôt et déposer aux ordures ménagères
- Lavez-vous les mains après le retrait du masque et de la blouse, et avant de reprendre votre véhicule ou les transports en commun
- En cas d'intervention dans un domicile d'un patient confirmé à COVID-19, référez-vous à l'avis du Haut Conseil de la santé publique relatif au traitement du linge, au nettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient confirmé à SARS-CoV-2 et à la protection des personnels du 18 février 2020.



3. VÉRIFIER

A la fin de journée de travail :

- Nettoyez votre téléphone portable à l'aide d'une lingette ménagère
- En cas de déplacement en véhicule, lavez les principaux éléments manipulés (le volant, le levier de vitesse, les poignées, etc) à l'aide de lingettes ménagères
- Aussitôt arrivé à votre domicile personnel, lavez vos vêtements. Manteaux, écharpes, bonnets, pulls en laine... doivent être déposés dans un espace à part de votre autre linge.

